

CMQ-67165

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance  
du 30 septembre 2019

**RÉSOLUTION**  
**2019-001**

**TRANSFERT D'UN MONTANT DE 200 000,00 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 16 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues dont les sommes sont déboursées à même le fonds général;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est dans l'attente de versements du financement annoncé de 409 806 \$ de la part du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Entretien des routes locales;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans l'attente de ce financement, la Municipalité doit utiliser la marge de crédit afin de procéder au paiement des factures et autres obligations;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 303 063,45 \$ est disponible dans le Compte avantage entreprise numéro 0104158-ET1 de la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE TRANSFÉRER** temporairement, jusqu'à la réception du financement par le MTQ, la somme de 200 000 \$ du compte Avantage entreprise numéro 0104158-ET1 vers le compte Épargne avec opérations 0104158-EOP.

Copie certifiée conforme le  
30 septembre 2019



Anne-Marie Simard Pagé, avocate  
Secrétaire de la Commission